



Résidence «Ecriture en campagne» Bourse SSA 2018 à l'écriture pour les arts du cirque et de la rue

Règlement

Prière de compléter en ligne le [formulaire de candidature](#)

En collaboration avec la SACD (France et Belgique), La Chaufferie-Acte1 (Belgique) ainsi que LATITUDE 50 (Pôle arts du cirque et de la rue, Belgique), la SSA met au concours une bourse annuelle de CHF 2'200.- destinée à une compagnie établie en Suisse pour le soutien à l'écriture (recherche et développement) de nouvelles œuvres dans le domaine du cirque innovant ou des arts de la rue.

Objet et principe

Le Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) attribue annuellement **une bourse** destinée aux compagnies établies en Suisse actives dans le domaine du cirque contemporain ou des arts de la rue, afin d'encourager le processus de recherche et le développement dans une démarche d'écriture innovante.

La bourse est destinée aux compagnies afin de leur permettre une résidence d'écriture couplée à un accompagnement avec un expert permettant aux porteurs de projet d'être conseillés et accompagnés dans leur démarche d'écriture, que celle-ci soit à la table ou au plateau, et de réfléchir à la structure narrative, à la dramaturgie et à tous les éléments créatifs qui donnent forme au spectacle. C'est une forme de laboratoire sur une création à venir ou en cours.

La compagnie sélectionnée bénéficie d'une bourse couvrant l'intervention de l'expert et d'une période de résidence d'écriture de minimum 5 jours à LATITUDE 50 à Marchin en Belgique.

Candidats et dossier de candidature

Les candidats doivent :

- Être une compagnie professionnelle établie en Suisse travaillant dans le secteur des arts du cirque ou des arts de la rue ;
- Au moins un / une des coauteurs de la compagnie est sociétaire de la **SSA** ou membre de **ProCirque** (Association suisse des professionnels des arts du cirque) ou membre de la **FARS** (Fédération des Arts de la Rue Suisses) au moment du dépôt de la candidature ;



- Proposer la création d'une œuvre originale se trouvant à l'état de projet ;
- Être disponible pour une résidence d'au moins 5 jours à LATITUDE 50 en Belgique durant la saison 2018-19 (agenda à définir en commun) ;
- Maîtriser la langue française ;
- Respecter les [conditions habituelles d'accueil](#) en résidence de LATITUDE 50

Les **candidats** à la bourse s'inscrivent jusqu'au **31 mars 2018** (date de l'e-mail) moyennant le [formulaire de candidature](#). Il vous sera demandé d'y joindre votre dossier de candidature **en PDF**, lequel devra comporter :

- Une lettre de motivation identifiant les besoins spécifiques de la compagnie en matière d'écriture, ainsi qu'une argumentation justifiant la pertinence de l'intervention d'un expert (2 pages maximum)
- Une suggestion de profil d'expert recherché et, le cas échéant, le nom de l'expert envisagé
- Une présentation du projet de création et sa situation au moment de la demande (aides reçues, soutiens, pour les projets destinés à la rue, expliquer les raisons d'être dans l'espace public...) (2 pages maximum)
- Une présentation de la compagnie, des projets antérieurs, des participants (1 page maximum, liens vers site autorisés)

Sélection de la compagnie

Un comité d'accompagnement composé d'auteurs et de représentants de la SSA, de la SACD, de La Chaufferie-Acte1 et de LATITUDE 50 sélectionnera les candidatures des compagnies. Ce comité a toute souveraineté de jugement. Ses décisions ne sont ni motivées, ni susceptibles de recours.

L'expert

L'expert sera une personne ayant une expérience en dramaturgie, ce sera un guide, un regard bienveillant, jouant le rôle d'un miroir, interrogeant le projet. Il ne sera donc pas le « co-auteur » du projet artistique.

En concertation avec la compagnie, l'expert sera choisi par le comité d'accompagnement composé d'auteurs et de représentants de la SSA, de la SACD, de La Chaufferie-Acte1 et de LATITUDE 50. Les auteurs de la compagnie suisse sélectionnée doivent confirmer ce choix avant le lancement du processus.

L'expert s'engagera à accompagner le projet selon un plan de travail comprenant l'agenda et les objectifs préparé avec la compagnie.



Modalités

Le montant de la bourse s'élève à **CHF 2'200.-** pour une compagnie suisse. Cette bourse est destinée à couvrir l'ensemble des frais liés à la venue en résidence de la compagnie (déplacements, repas...).

Une rémunération est également prévue pour l'expert à hauteur de CHF 2'000.- (comprenant ses frais de déplacement et de séjour).

Le logement et les espaces de travail sont mis gratuitement à disposition. Aucun autre défraiement n'est prévu.

Les objectifs et les modalités de travail seront définis dans une convention signée par les auteurs de la compagnie sélectionnée, l'expert et les partenaires de ce programme. L'accompagnement se clôture par un rapport cosigné par les deux parties résumant les étapes qui ont jalonné le travail.

Dispositions finales

Les compagnies productrices des œuvres soutenues par une bourse SSA s'engagent à faire figurer la mention suivante sur les publications, les imprimés et le matériel de promotion relatifs à la production: "**Avec le soutien Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA)**" ou d'y apposer le logo de la SSA.

Le règlement peut être modifié en tout temps.

Entrée en vigueur de la présente version : 31 janvier 2018.

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA), AFFAIRES CULTURELLES

Rue Centrale 12/14, Case postale 7463, CH-1002 Lausanne

T +41 (0)21 313 44 66

fondsculturel@ssa.ch • www.ssa.ch

Autres informations :

Latitude 50 – Pôle art du cirque et de la rue

3, place de Grand-Marchin, BE-4570 Marchin

T +32 (0)85 41 37 18

info@latitude50.be • www.latitude50.be

ProCirque - Association suisse des professionnels des arts du cirque

Case postale 1527, CH-1870 Monthey 2

info@procirque.ch • www.procirque.ch

FARS – Fédération des arts de la rue suisses

24, rue du Coq-d'Inde, CH-2000 Neuchâtel

fars@federation-arts-rue.ch • www.federation-arts-rue.ch